



Formations Professionnelles Courtes

Objectifs

- Acquérir de nouvelles compétences
- Valider l'actualisation de vos connaissances pour obtenir le certificat de capacité domestique

Les conditions d'admission

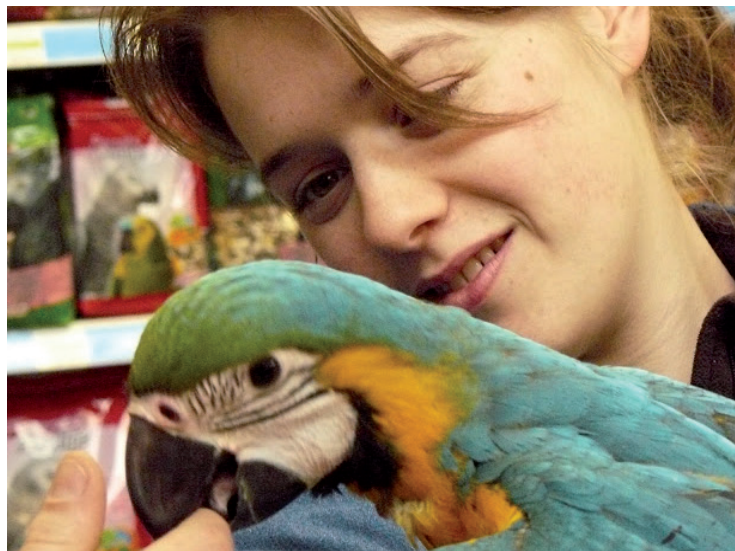
- Tout public âgé de plus de 18 ans
- Toutes personnes déscolarisées de moins de 16 ans

Les objectifs

- Vous permettre d'acquérir de nouvelles compétences
- Valider l'actualisation de vos connaissances pour le certificat de capacité domestique
- Préparer votre certificat de capacité non domestique

Les démarches

- Les demandes d'entrée en formation sont à réaliser au minimum 15 jours avant



Durée de la formation

- 8 à 22 h (de 1 à 3 jours)



Les formations

Les grands thèmes

- Techniques commerciales
- Techniques animalières
- Aspects réglementaires

Nous pouvons vous proposer différentes formations dans les domaines de l'élevage canin et félin, de l'animalerie et du toilettage canin et félin.



Ce qu'il faut savoir

- L'hébergement n'est pas assuré au sein de l'établissement
- La restauration midi et soir est possible
- La demande de certificat de capacité se fera auprès de la DDPP de votre région suite à la validation du QCM
- Devis réalisé sur demande